APA

Allocation Personnalisée Autonomie à domicile

L'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) est une allocation destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie

Le Conseil départemental de la Somme

Tel : 03 22 71 80 80

Aller sur WWW.SOMME.FR

© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe.
Plus d'informations sur le site easy-to-read.eu

À quoi sert l'APA à domicile ?

- L'APA aide à payer en partie l'intervention d'une aide à domicile dans la vie de tous les jours

- L'APA aide à payer les frais d'hygiène

- L'APA aide à payer en partie l'accueil de jour ou l'accueil temporaire ou pour un répit de vos proches

Pour qui ?

- Vous avez 60 ans et plus
- Vous habitez en France

Vous avez des difficultés à :

- Vous lever
- Vous déplacer
- Vous laver
- Vous habiller
- préparer vos repas

Comment faire une demande d'APA?

Vous pouvez aller chercher un dossier APA :

- au centre autonomie
- dans une MDSI (Maison Départementale des Solidarités et de l'Insertion)
- dans votre Mairie
- dans un service d'aide à domicile
- sur **somme.fr** (en téléchargeant le dossier)

Vous devez remplir un dossier APA :

- le dossier complet doit être transmis au centre autonomie de votre territoire
- le dossier APA est complet, un(e) professionnel(le) vient chez vous évaluer vos difficultés

Que se passe t-il après la visite ?

- Un plan d'aide est envoyé à votre domicile.

  ➔ *Un plan d'aide est une proposition de différentes aides selon vos besoins*

- Ces aides peuvent être pour vous lever, vous déplacer, vous laver, vous habiller, préparer vos repas

- Vous devez choisir un service d'aide à domicile dans la liste qui vous est donnée

- Vous avez la possibilité d'accepter ou de refuser le plan d'aide

- Vous devez signer le plan d'aide et le renvoyer au centre autonomie

Si vous acceptez vous recevez l'accord du Département

- Le montant à payer est en fonction de vos ressources

- Vous prenez contact avec le service de votre choix
  Une aide à domicile viendra vous aider

Que faire si vos besoins d'aide changent ?

- Vous devez contacter le centre autonomie ou votre service d'aide à domicile.
  Une nouvelle évaluation de vos besoins sera faite

Si vous n'avez pas assez de difficultés pour avoir l'APA, le Département vous conseille et vous oriente vers d'autres dispositifs.

Conception : Com. CD80 - Images : Shutterstock - Impression : imprimerie CD80 .